

1PROD
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 41, Route de Bellet
06200 NICE
813 422 326 RCS NICE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le huit décembre

Julien Laugier demeurant 41, route de Bellet 06200 NICE,
associé unique et président de la société 1PROD

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- à l'ajout d'un nom commercial et à la modification corrélative de l'article 3 des statuts
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, à la lecture du rapport du Président, décide à compter du 8 décembre 2025 de modifier l'avant dernier paragraphe de l'article 2 des statuts, en remplaçant :

le texte : « la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe »

Par le texte: « la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout autres objets ou activités ; En conséquence agir en holding animatrice avec pour objectif la gestion, l'animation et le conseil des sociétés dont elle détient des participations »

JR

Ainsi la rédaction de l'objet social est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

La production de films et de programmes audiovisuels de tous types quelle qu'en soit la durée, destinée à la diffusion télévisuelle, internet et les entreprises. Edition de sites internet, vente de tous supports multimédias, production événementielle. De manière générale toutes prestations audiovisuelles, sous toutes formes par tous moyens et supports de communication. A titre accessoire la location et la vente de tous matériels audiovisuels ou multimédia.

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout autres objets ou activités ; En conséquence agir en holding animatrice avec pour objectif la gestion, l'animation et le conseil des sociétés dont elle détient des participations ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, à la lecture du rapport du Président, décide à compter du 8 décembre 2025 de rajouter les noms commerciaux « Altior » et « Azur Film Rent » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Julien Laugier
Associé unique



AIR PROMENADE

470, Promenade des Anglais

CS 61138 - 06203 Nice Cedex 3 - France

+33 983 976 969 - contact@oneprod.tv

SIRET 51342232600021 TVA FR03813422326